



La solution pour éviter les conflits qui s'enveniment?

Simple, rapide et sans frais: le Médiateur de la consommation

Mercredi, 28 novembre 2018 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Au sein de l'Union européenne, chaque citoyen peut bénéficier d'une médiation dans tous les secteurs d'activité, afin de faciliter le règlement des litiges et éviter ainsi des actions en justice qui sont longues, coûteuses et sources d'inquiétude.

Au Luxembourg, le Service national du Médiateur de la consommation est opérationnel depuis 2016. Il s'agit d'une entité neutre et indépendante qui a pour finalité de résoudre à l'amiable un litige de consommation, c'est-à-dire un litige né d'un contrat de vente ou d'un contrat de service conclu entre un consommateur et un professionnel. Le service est rapide, confidentiel et sans frais.

Le Bureau au Luxembourg du Parlement européen, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et poser vos questions à M. Claude Fellens, Médiateur de la consommation.

Modération: Karin Basenach

La présentation sera en français, mais les questions pourront être posées en allemand et en anglais.
Une collation sera offerte avant l'événement.

Les places étant limitées, merci de vous inscrire par mail
comm-rep-lux@ec.europa.eu ou par téléphone au +352 4301 34925

Christoph Schröder
Chef du Bureau au Luxembourg
du Parlement européen

Karin Basenach
Directrice du Centre Européen des
Consommateurs - Luxembourg

Yuriko Backes
Chef de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg

